



CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE JANVIER 2025



NOUVEL AVENANT ACCORD ARTP : jours de repos supplémentaires

1 jour supplémentaire par trimestre pour les salariés pratiquant un horaire en 3/8 depuis plusieurs années .

QUI ? : -salariés de 50 à 54 ans en 3x8 depuis au moins 5 ans

-salariés de 55 ans et plus en horaire 3x8 depuis au moins 3 ans

COMMENT ? : Le jour de repos sera disponible le premier jour du trimestre suivant la date d'anniversaire. Il devra être pris dans le trimestre, et ne sera ni reportable, ni monétisable. Il pourra être pris en jour, demi-jour ou heures. Pour le moment, le logiciel pléiades n'étant pas configuré, le jour de repos du trimestre a été crédité dans le compteur Heures supplémentaires (1 jour =6h60, Soit 6h36 min).

Afin d'avoir une souplesse concernant des changements d'horaires ponctuels ayant pu avoir lieu sur la période d'observation, cette période a été réduite de 6 mois .

Un conseil pour ceux qui seraient à quelques mois des 3 ou 5 ans cités ci-dessus : demandez à votre hiérarchique un extrait de vos congés sur pléiades, car il est possible que ce jour ai été crédité et qu'il est à prendre avant fin mars.

NOUVELLE LOI SUR LES CONGES PENDANT UNE PERIODE D'ARRET

Désormais, les arrêts de travail sont considérés comme du temps de travail effectif et sont pris en compte pour le calcul des jours de congés payés. Les nouvelles règles d'acquisition et de report des congés payés sont rétroactives et s'appliquent aux situations antérieures à la loi, remontant au 1er décembre 2009. Les salariés du chantier bénéficiaient déjà en partie de cette loi sur les arrêts de courte durée.

A partir de combien de temps d'arrêt perdait-on les CP ?

Ouvriers et atam : 6 mois

Cadres : selon l'ancienneté ça allait de 6 mois à 1 an.

Vous êtes donc concerné si vous avez eu un arrêt supérieur, et vous allez récupérer vos congés perdus.

Que faire ? Pour les salariés encore à l'effectif, il n'y a rien à faire, cela va se faire en automatique .

Pour les salariés n'étant plus à l'effectif , il faut faire une demande.



ACTIONNARIAT SALARIE

Un nouveau plan d'actionnariat va être proposé aux salariés en 2025, Les conditions seront les mêmes que le plan de 2018, mis à part que le prix de l'action n'est plus le même. A ce jour l'action est à 42,864 €. Vous pourrez alimenter le plan épargne avec votre prochaine prime d'intéressement ou participation, ou avec vos jours de CET, ou un apport personnel, Les versements feront l'objet d'un abondement (plafonné).

Vote Conseil d'Administration Du 12 au 17 Février

c'est une rare occasion pour les cadres des Chantiers de voter CGT.

Ce ne sont pas les raisons qui manquent !: Télétravail, salaires, horaires imposés, moyens matériels, conditions de travail déplorables, gestion du personnel, sous-effectif, sécurité, charge de travail, Burn out...

CONTACT

cgtnavalesaintnazaire@gmail.com

www.cgtnavalesaintnazaire.org

[cgtchantiersdelatlantique](https://www.instagram.com/cgtchantiersdelatlantique)

Cgt Chantiers De L Atlantique

VOS ELUS ET REPRESENTANTS SYNDICAUX

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETTTEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

BORD : Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH

BUREAU D'ETUDES : Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES : Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO